



DEC 3

Réf N°DEC3/XIII/23/293

Affaire suivie par : Valérie Bonnoit

Tél : 04 76 74 72 66

Mél : valerie.bonnoit@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE MODIFICATIF

N° DEC3/XIII/23/293 du 15/06/2023

MODIFIANT L'ARRETE N° DEC3/XIII/23/225

RELATIF A LA REPARTITION ET AU NOMBRE DE POSTES OFFERTS PAR DEPARTEMENT AU CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEUR DES ECOLES DANS L'ACADEMIE DE GRENOBLE - SESSION 2023

- Vu l'arrêté du 30 mars 2023 fixant au titre de l'année 2023 la répartition par académie des postes offerts aux concours externes, concours externes spéciaux (langues régionales), seconds concours internes et seconds concours internes spéciaux et troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles ;
- vu l'arrêté du 17 mars 2023 fixant la répartition du nombre de contrats offerts au titre de l'année 2023 au concours externe, au concours externe spécial en langue régionale et au troisième concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat ;
- vu l'arrêté du 31 mars 2023 fixant au titre de l'année 2023, le nombre de contrats offerts au second concours interne privé ;

Article 1 : En application des arrêtés susvisés, le nombre de postes par département se répartit comme suit :

	Nombre de postes pour l'académie de Grenoble	Nombre de postes par département				
		Ardèche	Drôme	Isère	Savoie	Haute-Savoie
Concours externe public	410	16	58	155	45	136
Concours externe privé	25	1	3	10	1	10
Second concours interne public	18	1	1	7	3	6
Second concours interne privé	8	1	1	1	0	5
Concours troisième voie	22	1	3	9	3	6

Article 2 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice et par délégation,
la secrétaire générale adjointe,


Céline HAGOPIAN